

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA CHARTE

1. L'organisation

La stratégie

Le manque d'outils d'évaluation a compliqué le travail d'évaluation continue de la précédente Charte. L'élaboration d'une stratégie d'évaluation et la mise en œuvre de méthodes d'animation participatives, permettent de mobiliser d'avantage les élus et les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de la Charte et de réorienter le cas échéant les mesures arrêtées.

La mise à disposition d'indicateurs communs ou d'outils de suivi mutualisés (tableaux de bord et observatoires territoriaux) permettra ensuite de faciliter la compréhension et la diffusion de l'information à l'ensemble des signataires et partenaires de la Charte. La communication sera assurée par des démarches d'animations adéquates et à destination des publics cibles (élus, partenaires, habitants).

La stratégie d'évaluation est un travail collectif et adaptatif qui comporte trois dimensions comportant pour chacune des indicateurs dédiés et des méthodologies distinctes. À travers ces trois dimensions, l'enjeu est de faire remonter l'information par l'ensemble des acteurs clés dans la mise en œuvre des mesures via une méthodologie de standardisation de la donnée permettant d'assurer sa qualité.

Dans un objectif de montée en puissance, chaque expérimentation menée par le Parc doit aussi faire l'objet d'une évaluation spécifique afin d'en dresser le bilan avant d'envisager un éventuel développement. Même si elles ne sont pas adaptées à l'évaluation des expérimentations, les évaluations à mi-parcours et finale devront prendre en compte ces bilans

La structure en 3 dimensions

Dimension 1 - Le suivi des actions du Parc, des signataires et partenaires

49 INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre de la Charte est assuré en continu à l'aide d'**indicateurs de suivi (S)**. Ils sont renseignés à l'échelle de chacune des mesures.

Chaque indicateur permet de suivre l'avancée des actions et rendre compte de l'activité du Syndicat mixte. À noter que certains indicateurs peuvent être renseignés par les partenaires clés de la mise en œuvre de la mesure. Le logiciel de suivi « EVA » porté par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux permet de centraliser les données et de partager les informations dans le tableau de bord dont il coordonne l'actualisation.

L'ensemble des projets portés ou soutenus par le Parc est renseigné dans « Terre de projets », la plateforme en ligne de valorisation de l'action du Parc. Des fiches descriptives permettent de présenter chaque action/projet. Cet outil est complémentaire aux rapports d'activité et permet de faciliter la compréhension de l'action du Parc sur l'ensemble des communes du territoire.

Dimension 2 - Le suivi d'évolution du territoire

Un nombre restreint d'**indicateurs d'état (O et O-R)** permet de suivre l'évolution du territoire sur les thématiques en lien avec les objectifs des orientations concernées. Ils sont renseignés à l'échelle des orientations. Les incitateurs d'état seront suivis à travers l'Observatoire du territoire via des outils/applications thématiques.

37 INDICATEURS D'ÉTAT

L'Observatoire du territoire se compose d'outils multithématiques et pluridisciplinaire. Il ne s'agit pas d'être redondant vis-à-vis des bases de données et des outils cartographique élaborés à d'autres échelles mais d'utiliser ces données pour analyser plus finement les dynamiques du territoire et affiner la stratégie de développement.

La création d'applications thématiques en ligne permettra de suivre l'évolution du territoire. L'objectif étant d'utiliser des outils mutualisés comme le plateforme « DataGrandEst » par exemple.

Dimension 3 - L'évaluation de la contribution de l'action du Parc à la production de certains effets sur les enjeux identifiés

8 MESURES PHARES

Les évaluations à mi-parcours et finale de la Charte seront focalisées sur 10 **indicateurs de résultat (R)** dédiés et 18 **indicateurs d'état (O-R)** sélectionnés spécifiquement. Ces indicateurs contribuent à l'analyse des impacts de la mise en œuvre de la Charte sur le territoire grâce à l'analyse centrée sur les mesures phares et non toutes les mesures de la Charte.

Ces mesures phares ont été choisies car elles permettent de répondre aux grands objectifs de la Charte à travers un nombre d'indicateurs limités.

2. L'animation

Le suivi de la mise en œuvre de la Charte sera animé et piloté par le Syndicat mixte via les instances de gouvernance et les instances participatives et l'équipe du Parc, en fonction des dimensions de la stratégie d'évaluation. Le Parc anime le dispositif avec l'aide de ses partenaires (enquêtes, ateliers...) via la mise en partage des indicateurs. Parce que la mise en œuvre de la Charte repose sur les engagements des signataires, ces derniers fournissent annuellement les données en leur possession pour l'actualisation de ces indicateurs.

Pour développer l'implication des habitants, la démarche d'animation du système de suivi et d'évaluation devra être développée par et pour les instances participatives (groupes de travail, Conseil citoyen et Conseil scientifique). Elles sont également diffusées annuellement aux habitants du territoire via différents moyens de communication.

L'évaluation, conduite dans un objectif de bilan à mi-parcours et final, fait quant à elle, l'objet d'une procédure dédiée et axée sur les mesures phares de la Charte. Les analyses et conclusions sont débattues au sein des instances de gouvernance.

VOCATION I UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS

Orientation 1.1 – Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
1.1.1 - S'engager pour une agriculture respectueuse de l'environnement et attractive pour le territoire	S1	Nombre d'exploitations agricoles accompagnées dans l'évolution de leurs pratiques (lien avec la mesure 2.2.2)			Annuel
	O1	Évolution de la surface agricole utile dont surface toujours en herbes (STH)	57,1% (67 249 ha) Dont STH : 9,9% (11 635,7 ha)	Maintien	5 ans
	O2	Nombre d'exploitations agricoles (selon les 4 typologies principales : polyculture, élevage, maraichage, viticulture)	543 tous cumulés (2020) Grandes cultures = 313 Maraichage horticole = 0 Viticulture = 28 Fruit = 0 Bovins lait = 3 Bovins viande = 1 Bovins mixtes = 12 Ovins autres = 0 Porcins volailles = 1	Maintien	5 ans
	O3	Linéaire de haie	1 148 km	1 200 km	5 ans

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
1.1.2 - Agir pour une gestion forestière ciblée sur la production de bois de qualité et respectueuse du fonctionnement naturel des écosystèmes forestiers	S2	Surface de forêts gérées en sylviculture mélangée à couvert continu en rapport à la surface forestière totale			Mi-charte Finale
	S3	Évolution de la population des ongulés (basée sur les indicateurs de changement écologique)			Annuel
	S4	Nombre de personnes sensibilisées ou formées dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire (lien avec mesure 2.2.2)			Annuel
	O4	Surface forestière désignée en ilots de vieillissement et en ilots de sénescence	155 ha	200 ha	Mi-charte Finale
1.1.3 - Adapter les activités et services aux habitants	O5	Nombre de professionnels de santé par habitant	114 (dont 19 médecins généralistes soit 0,6 / 1000 hab.)	150 (dont 31 médecins généralistes soit 1 / 1000 hab.)	3 ans
	S5	Nombre de logement sénior			Mi-charte Finale
1.1.4 - Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs MESURE PHARE N°1	O6-R	Part de touristes et excursionnistes par rapport au nombre total de visiteurs sur le territoire	Excursionnistes : 8,34M (88,16%) Touristes : 1,12M (11,84%) Total : 9,46M (100%)	Excursionnistes : 7,56M (80%) Touristes : 1,89M (20%) Total : 9,46M (100%)	Annuel
	R1	Linéaire de sentiers de randonnée géré et entretenu (en lien avec la mesure 3.2.2)	Pédestre : 375 km Voie Verte : 51 km Équestre : 0 km	Pédestre : 375 km Voie Verte : 94 km Équestre : 90 km	Mi-charte Finale

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
	R2	Consultation du site internet du Parc	74 170	110 000	Annuel
	R3	Nombre de bénéficiaires de la marque « Valeur Parc naturel régional » (Focus sur les hébergements, les restaurateurs, les activités de loisirs et découverte)	4	25	3 ans
	S6	Nombre d'offre touristique basé sur l'artisanat local (productions alimentaires et non alimentaires)			Annuel
	S7	Nombre d'évènement touristique hors saison estivale d'avril à septembre (notamment les évènements liés à l'ornithologie)			Annuel

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
<p>1.1.5 - Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux</p> <p>MESURE PHARE N°2</p>	S8	Nombre d'artisans utilisant les savoir-faire locaux sur le territoire (appuyer la formation auprès des artisans)			Annuel
	S9	Nombre de partenariat/formation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (bois et argile principalement)			3 ans
	R4	Nombre de projet faisant appel à l'économie circulaire	1 (en cours)	10 (en cumulé)	Mi-chartre Finale
	07-R	Nombre d'entreprises de la première et seconde transformation du bois présentes sur le territoire du Parc et en périphérie (rayon 100km – « Sud Champagne »)	313 entreprises (2023) 1 ^{ère} transfo. = 278 entreprises (2 063 emplois) 2 nd e transfo. = 35 entreprises (1 313 emplois)	Maintien à minima	Mi-chartre Finale
	R5	Nombre de constructions ayant obtenu le label « Bâtiment biosourcé » ou équivalent	Donnée en attente des organismes certificateurs	50% des nouvelles constructions	3 ans
08-R	Nombre d'emplois du territoire par habitant (analyse de la répartition par secteur d'activité)	24% (2021)	Maintien	Mi-chartre Finale	

Orientation 1.2 – Valoriser le patrimoine culturel (matériel et immatériel)

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
1.2.1 - Développer une offre culturelle ancrée au territoire et attractive pour ses habitants	O9	Nombre d'évènements culturels à l'échelle du PNR (par typologie)	2		Annuel
	S10	Nombre de projets culturels accompagnés			Annuel
1.2.2 - Protéger et valoriser l'identité du patrimoine bâti	S11	Nombre de personnes sensibilisées ou formées à la préservation du patrimoine bâti			Annuel
	S12	Nombre de réhabilitations ou de rénovations du bâti vernaculaire et monumental (label de reconnaissance du PNR)			Annuel
	O10	Nombre de patrimoines bâtis vernaculaires recensés			Annuel
1.2.3 - Faire vivre les savoir-faire et valoriser le patrimoine artisanal	S13	Nombre d'actions, d'outils, de manifestations locales mettant en valeur les savoir-faire locaux			Annuel
	O11	Nombre de bénéficiaires de la marque « Valeur Parc naturel régional » (Tourisme, Agriculture, Artisanat)	8	50	3 ans

Orientation 1.3 – Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
1.3.1 - Affirmer et valoriser la qualité des paysages productifs MESURE PHARE N°3	S14	Nombre d'actions du Plan de Paysage réalisées			Mi-charte Finale
	S15	Taux de projets respectant les préconisations architecturales et paysagères en rapport au nombre total d'avis ADS	XX %	80 %	Annuel
	S16	Taux de collectivités signataires ayant adopté des mesures de résorption de l'affichage illégal (RLP)			Mi-charte Finale
	O12-R	Évolution du nombre de points noirs paysagers (Espaces dont l'intérêt environnemental et paysager est dégradé : Friches industrielles, Zones pavillonnaires, Zones d'activités, Zones industrielles)	12	100% des points noirs résorbés	3 ans
	O13-R	Nombre et superficie du territoire couvert par une mesure réglementaire paysagère	Étude en cours	2 (minimum) / document d'urbanisme sous forme d'OAP ou d'autres dispositifs	3 ans
1.3.2 - Conforter l'identité des villages et des bourgs-centres	O14	Nombre d'arbres ou alignement sous mesures de protection ou label de reconnaissance			3 ans
	S17	Nombre de communes ayant revaloriser leur entrée de bourg (en lien avec mesure 2.3.1)			3 ans
	S18	Nombre de patrimoines vernaculaires réhabilités (petit patrimoine)			3 ans
	O15	Superficie de vergers traditionnels	38,2 ha	40 ha	3 ans

VOCATION 2

UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉS

Orientation 2.1 – Préserver l'eau dans tous ses états

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
<p>2.1.1 - Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées</p> <p>MESURE PHARE N°4</p>	O16-R	Superficie des zones humides effectives et de milieux aquatiques	29 170 ha (58 communes historiques) 6 127,2 ha de surface en eau	Maintien	3 ans
	R6	Répartition et nombre d'actions sur les AAC prioritaires	?	?	Annuel
	R7	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs - Conformité des dispositif nouvellement construits - Conformité des dispositifs en place	(Secteur de SDDEA 2021) 71,9% 25.3%	(Secteur de SDDEA 2021) 100% 50%	Annuel
	O17-R	Part des masses d'eau superficielles en bon état chimique	Bon = 34% Médiocre = 65% Inconnu = 1%	Bon = 80% Médiocre = 20% Inconnu = 0%	Annuel
	O18-R	Part des masses d'eau souterraines en bon état chimique	Bon = 60% Médiocre = 40%	Bon = 80% Médiocre = 20%	Annuel
	S19	Nombre d'actions de restauration des fonctionnalités écologiques sur les têtes de bassins versants dégradées de l'Aube, de la Barse, de la Voire et de l'Auzon			Annuel
	S20	Nombre de personnes sensibilisées sur les zones humides (en lien avec Ramsar)			Annuel

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
2.1.2 – Gérer durablement les usages des ressources en eau dans un contexte de dérèglements	S21	Nombre d'actions de protection des captages et sources d'eau potable (en lien avec mesure 1.1.1)			Annuel
	019	État quantitatif des masses d'eau souterraines	Bon = 75% Médiocre = 25%	Bon = 100% Médiocre = 0%	Annuel

Orientation 2.2 – Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
<p>2.2.1 – Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles</p> <p>MESURE PHARE N°5</p>	S22	Nombre de contractualisations engagées sur les sites Natura 2000			Annuel
	S23	Nombre d'actions de préservation de la TVB réalisées			3 ans
	R8	Évolution des effectifs d'espèces remarquables basée sur le suivi des espèces cibles par milieux / habitats : <ul style="list-style-type: none"> - Espaces bocagers : Pie grièche écorcheur - Espaces agricoles (cultures ouvertes) : Busards - Espaces forestiers : Pics - Milieux humides : Sonneur à ventre jaune (milieux forestiers) et Triton crêté (milieux ouverts) - Milieux aquatiques : Truites 	Compilation des données en cours	Maintien des populations (effectifs)	3 ans
	R9	Surface d'habitats naturels remarquables inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (inventaire à réaliser sur tous les sites Natura 2000 du territoire)	7 044 ha (Sites Natura 2000 des Bas-Bois et Forêt d'Orient)	Maintien	Mi-Charte Finale

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
2.2.1 – Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles MESURE PHARE N°5	O20-R	Surface de milieux naturels couverts par un dispositif de protection fort (ZPF)	2,4% (2 825 ha) Milieux humides = 85% Milieux prairiaux = 3% Milieux forestiers = 11% Autres = 8%	4% (4 709 ha) Milieux humides = 44% Milieux prairiaux = 3% Milieux forestiers = 49% Autres = 4%	Mi-Charte Finale
	O21-R	Nombre de discontinuités de la TVB : - Trame Verte : Points de conflits routiers - Trame Bleue : Discontinuités écologiques des cours d'eau	- Hiérarchiser les points de conflits majeurs identifiés au SRADDET et à la TVB - Aménagements ciblés par les syndicats des eaux	- 100 % des points de conflits majeurs résorbés - 50 % des discontinuités écologiques résorbées	Mi-Charte Finale
2.2.2 - Préserver les milieux naturels pour un territoire résilient face aux changements climatiques	S24	Nombre de placettes de suivi forestier installées			Mi-Charte Finale
	S25	Nombre d'actions en faveur de la lutte contre la prolifération des EEE			Annuel
2.2.3 – Valoriser la nature ordinaire (prairies, haies, vergers...)	O22	Nombre de communes ayant obtenu un label de reconnaissance en lien avec la biodiversité (« Ville Ramsar », « Commune Nature »...)	3%	50%	Annuel
	S26	Nombre et superficie de sites sous contractualisation (ORE)			3 ans

Orientation 2.3 – Résorber les nuisances (ciblées) et anticiper les risques

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
2.3.1 – Résorber des impacts ciblés liés aux activités humaines (déchets sauvages, nuisances sonores liées au trafic...)	S27	Nombre d’actions de sensibilisation dans les zones les plus fréquentées et les plus sensibles (en lien avec la mesure 1.1.4)			Annuel
	O23	Quantité de déchets produits par habitant	0,442 T/an/hab	-40%	Annuel
	O24	Nombre de sites de dépôts sauvages	Inventaire à mener sur le territoire	0	Annuel
2.3.2 – Renforcer la qualité du ciel étoilé	S28	Nombre d’animations réalisées sur le ciel étoilé et la pollution lumineuse (en lien avec mesure 3.1.1)			Annuel
	O25	Nombre de communes labellisées « Villes et Villages étoilés »	0	50%	5 ans
2.3.3 – Accroître la résilience du territoire aux changements climatiques	S29	Nombre de projets expérimentaux menés par le Parc ou en partenariat			Mi-Charte Finale

Orientation 2.4 – Aménager un territoire de manière sobre et qualitative

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
2.4.1 – Dynamiser les cœurs de villes et conserver des villages de qualité	S30	Nombre de collectivités volontaires accompagnées pour développer des démarches participatives	7	30	Annuel
	O26	Part des logements vacants	9%	5%	5 ans
2.4.2 – Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives, économes en foncier MESURE PHARE N°6	O27-R	Part du territoire couvert par un document de planification territorial intercommunal	73% des communes en PLUi, PLU, CC 27% des communes en RNU	100% des communes en PLUi, PLU, CC	Annuel
	O28-R	Surface de l'emprise urbaine	Analyse à faire	Objectifs à donner à l'issu du travail de déclinaison des enveloppes foncières par SCoT, puis par EPCI (travail des SCoT)	Mi-charte Finale
	R10	Surface des extensions urbaine	Objectifs à donner à l'issu du travail de déclinaison des enveloppes foncières par SCoT, puis par ECPI (travail des SCoT)	Objectifs à donner à l'issu du travail de déclinaison des enveloppes foncières par SCoT, puis par EPCI (travail des SCoT)	Mi-charte Finale
	S31	Nombre de conseils et d'accompagnements réalisées par le Parc concernant l'aménagement, la construction, la réhabilitation ou la rénovation (en lien avec mesure 1.1.5)			Annuel
	S32	Nombre d'acteurs de l'aménagement et de la construction sensibilisés			Annuel

VOCATION 3 UN TERRITOIRE ACTEUR DES GRANDES TRANSITIONS

Orientation 3.1 – Tendre vers un territoire à énergie positive

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
3.1.1 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (transports, habitat, entreprises)	S33	Nombre d'entreprises accompagnées dans les démarches de préservation de l'environnement (notamment RSE)			Annuel
	029	Émission de tCO2	12,4teqCO2/hab/an	-50%	Mi-Charte Finale
3.1.2 - Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants MESURE PHARE N°7	S34	Nombre de communes ayant mis en place un projet collectif et/ou participatif			5 ans
	030-R	Consommation énergétique du territoire	714 GWh	-55% (par rapport à 2010) soit 437GWh	3 ans
	031-R	Part de la production d'EnR&R dans le bouquet énergétique final	24% de la consommation finale	50% de la consommation finale	3 ans
	032-R	Taux de couverture des consommations énergétiques par les EnR&R	30% de la consommation finale	75% de la consommation finale	3 ans

Orientation 3.2 – Rendre accessible le territoire par des mobilités décarbonées

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
3.2.1 - Aménager un territoire facilitant l'accès aux activités et services sur de courtes distances (polarités...)	S35	Nombre de schémas directeurs sur les mobilités mis en place sur le territoire	0	6 (un par EPCI)	Mi-Charte Finale
	O33	Linéaire de pistes cyclables (en lien avec la mesure 1.1.4)	51 km	94 km	Mi-Charte Finale
3.2.2 - Développer un bouquet d'offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle, pour les habitants et touristes	O34	Part modale de la voiture (focus sur les déplacements pendulaires domicile-travail)	90%	60% (Report de 30% des flux de déplacement pendulaire vers les modes actifs de déplacement ou les transports en commun)	Mi-Charte Finale
	S36	Nombre de commune couverte par une offre de transport en commun			Mi-Charte Finale
	S37	Nombre de projets touristiques intégrant les mobilités douces			5 ans

Orientation 3.3 – Développer les productions alimentaires locales et de qualité

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
3.3.1 - Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux MESURE PHARE N°8	S38	Nombre de cantines scolaires ayant mis en place un approvisionnement en produits locaux			Mi-Charte Finale
	O35-R	Surface en agriculture biologique	4,7% de la SAU (2021)	10% de la SAU	2 ans
	O36-R	Nombre de producteurs agricoles pratiquant la vente directe	Étude à mener	Étude à mener	2 ans
	O37-R	Nombre de points de vente directe sur le territoire (villes portes inclus)	Étude à mener	1 par pôle urbain : Brienne-le-Château et Vendevre-sur-Barse 1 par pôle relais structurant : Lusigny-sur-Barse, Piney, Chavanges et Dienville 1 par ville-porte : Troyes, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine et Saint-Dizier	Mi-Charte Finale

CONDITION

UN TERRITOIRE MOBILISÉS : TOUS ACTEURS

Orientation 4.1 – Accroître les connaissances du territoire et la mobilisation des acteurs

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
4.1.1 - Accroître, diffuser, valoriser, les connaissances produites sur le territoire	S39	Nombre d'inventaires (patrimoine naturel et culturel) réalisés sur le territoire (communes historiques et nouvelles communes)			Annuel
	S40	Nombre d'outils interactifs de partage des connaissances mis à disposition par le Parc (applications web ou autres supports)			Annuel
	S41	Audience des différents médias : - Nombre de visites uniques sur le site internet du Parc - Nombre d'écoutes des émissions audio - Nombre de documents papier diffusés par voie postal - Nombre d'abonnés sur les comptes de réseaux sociaux)			Annuel
	S42	Nombre d'articles diffusés sur les canaux de communication du Parc			Annuel
4.1.2 - Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte	S43	Nombre et types d'animations mis en place par le Parc (balades nature, visites guidées...)			Annuel
	S44	Nombre de projets éducatifs menés par le Parc (scolaires, associations)			Annuel
	S45	Nombre de publics visés par les actions du Parc (grand public, scolaires par niveau, touristes, personnes âgées)			Annuel

Orientation 4.2 – Renforcer les synergies et la cohérence de l’action collective

Mesure	n°	Indicateur	État initial	Valeur cible	Périodicité
4.2.1 - Garantir la cohérence de l’action collective au service de l’ambition partagée	S46	Nombre de conventions de partenariats engagées avec le Parc			Annuel
	S47	Nombre de réunions des instances de gouvernance du Parc			Annuel
	S48	Nombre de réunions de suivi du système évaluatif de la Charte			Annuel
4.2.2 - Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux	S49	Nombre de projets mis en œuvre par l’association des PNR du Grand Est			Annuel